

Initiatives ministérielles

L'autre aspect dont je veux parler et qui n'a pas encore été abordé ce matin, c'est l'impact de cette mesure sur la câblodiffusion. On pourrait peut-être penser que la câblodiffusion est un luxe. Les députés qui habitent les grands centres urbains diront: «Nous n'avons pas besoin de la câblodiffusion. Nous n'avons qu'à allumer le téléviseur pour capter diverses chaînes.» Dans le nord du pays, la réception directe n'existe pas. Les habitants de cette région doivent recourir à la câblodiffusion, à condition, bien entendu, que de tels services soient accessibles dans leur localité. Il en coûte beaucoup plus cher pour avoir ces services dans le Nord parce que le marché est restreint, et cette hausse de la taxe ne fera qu'augmenter le coût encore davantage. C'est grâce aux services de câblodiffusion que les habitants du Nord peuvent se tenir au courant de l'actualité, que ce soit grâce à Cancom, qui leur donne accès à quatre chaînes canadiennes, ou à Newsworld, le nouveau service de la Société Radio-Canada dont tous les Canadiens sont censés pouvoir profiter, mais qui n'est pas encore accessible dans tout le pays. Lorsque Newsworld sera accessible au Yukon, les habitants de cette région devront payer encore plus cher pour avoir ce service parce que les frais de câblodiffusion à cet endroit sont déjà très élevés.

La taxe n'est pas justifiée. J'appuie la proposition de ma collègue, qui veut que, à tout le moins, les habitants du Nord au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu soient exemptés de ce fardeau supplémentaire. J'espère, comme mes collègues l'ont dit auparavant, que les ministériels songeront sérieusement à appuyer cet amendement, parce que cela montrera aux Canadiens du Nord qu'il y a peut-être quelqu'un qui les écoute.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion n° 1 inscrite au nom de la députée du Yukon (M^{me} McLaughlin). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

• (1230)

Les motions n^{os} 3, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15 et 16, au nom du député de Calgary-Nord-Est, seront regroupées pour le débat. Le vote sur la motion n° 3 s'appliquera à toutes les autres motions du groupe que j'ai nommé.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est) propose

Motion n° 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 2.

Motion n° 6

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 4.

Motion n° 7.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 5.

Motion n° 8.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 6.

Motion n° 9.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 7.

Motion n° 12.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 9.

Motion n° 13.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 10.

Motion n° 14.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 11.

Motion n° 15.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 12.

Motion n° 16.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 13.

—Merci, monsieur le Président. Je voudrais dire tout d'abord que le ministre des Finances, lorsqu'il a présenté son budget, a dit que, par le passé, nous avons été trop imposés.